Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-215601436-20251220-2025_12_004B-DE

Muzillac

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DÉCEMBRE 2025
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT

L'an deux mil VINGT-CINQ, le 20 décembre, à 11H00 le Conseil Municipal de la Commune de Muzillac, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la **présidence de Monsieur Jean LE PAPE, Conseiller Municipal le plus âgé, puis par Madame Marie-Thérèse CABON, Maire.**

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 27 Votants : 29

Présents : Marie-Thérèse CABON, Bruno HUBERT, Christine LE CADRE, André ALLIO, Laurence BAUDAIS, Franck GALUDEC, Dominique LE JALLÉ, Etienne LAURENT, Monique DELANNOY, Gilbert PROVOST, Sophie TOSO, Philippe MAIRE, Michel CRIAUD, Marc LE CHENADEC, Sophie TAVERSON, Myriam PIERRE, Fabrice LE BOT, Benjamin VILAIN, Mickaël OLIVIER, Stéphanie GUILLAS, Nadia HENRIET, Emilie PONDARD, Laëtitia NICOLAS, Benjamin LINO, Christiane RUHLMANN, Vincent GUICHON, Jean LE PAPE

Arrivée de :
Sophie TAVERSON et Benjamin LINO au bordereau N° 2

Absents :
Annie EHANNO donne pouvoir à Monique DELANNOY, en date du 15/12/2025
Shakouna DIQUÉLOU donne pouvoir à Christine LE CADRE, en date du 11/12/2025

Date de convocation : 13/12/2025 **Date d'affichage convocation** : 13/12/2025

Date d'affichage du compte-rendu : 23/12/2025

M. Franck GALUDEC a été désigné **secrétaire de séance.**

Délibération 2025 12 004B
ÉLECTION DES ADJOINTS

Les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.
Une liste unique de candidats ayant été déposée pour l'élection du 15 mars 2020, une seule liste d'adjoints peut être déposée. L'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. La parité s'applique uniquement à la liste d'adjoints. Le Maire peut être un homme et le 1er adjoint un homme également.
Les listes de candidats aux fonctions d'adjoints sont déposées auprès du maire après la désignation du nombre d'adjoints.
Aucun formalisme n'est requis pour la présentation de cette liste. L'ordre de présentation des candidats doit apparaitre clairement. Le plus souvent, le dépôt de la liste de candidats est matérialisé par le dépôt d'un bulletin de vote.

Pour extrait conforme au registre,	Certifié exécutoire
Le Maire, Marie-Thérèse CABON	Le secrétaire de séance, Franck GALUDEC
MAIRIE DE MUZILLAC 56190 (Morbihan)	MAIRIE DE MUZILLAC 56190 (Morbihan)